

ADUX

**Rapport des Commissaires aux comptes
sur les Comptes consolidés**

(Exercice clos le 31 décembre 2019)

Fiderec Audit
160 Bis Rue de Paris
92645 Boulogne-Billancourt

PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

Rapport des Commissaires aux comptes sur les Comptes consolidés
(Exercice clos le 31 décembre 2019)

A l'Assemblée générale
ADUX
101-109 Rue Jean Jaures
92300 Levallois Perret

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société ADUX relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces Comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 24 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les Comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- la note 3.4 de l'annexe aux comptes consolidés qui présente les hypothèses et autres éléments (en particulier la position de trésorerie) retenus par la société pour arrêter ses comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 en appliquant le principe de continuité d'exploitation ;
- la note 3.2 « Base de préparation » et la note 13 « IFRS 16 - impacts de la première application sur les comptes 2019 » de l'annexe aux comptes consolidés qui exposent notamment l'incidence de l'adoption au 1^{er} janvier 2019 de la norme IFRS 16 « Contrats de location ».

Justification des appréciations - Point clé de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance le point clé de l'audit relatif aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, a été le plus important pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ce risque.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Reconnaissance du chiffre d'affaires **(Note 3.19 de l'annexe aux comptes consolidés)**

Risque identifié

Comme indiqué dans la note 3.19 de l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2019, le chiffre d'affaires résulte principalement des activités suivantes :

- le « *Native advertising* » (Quantum) qui correspond à un format de publicité non-intrusif qui s'intègre au média sur lequel elle est affichée ;
- le « *Géo marketing* » et « *Drive to store* » (Admove) qui utilise des données collectées à grande échelle afin de diffuser des publicités adaptées et géociblées auprès des mobinautes, et ainsi générer du trafic dans des lieux de ventes physiques ;
- et le « *Social marketing* » (Adpulse) qui diffuse du contenu de marque permettant une diffusion virale sur les réseaux sociaux.

Le chiffre d'affaires de ces trois activités correspond aux montants facturés aux agences, aux annonceurs ou aux plateformes automatisées. Au titre de certains contrats de *Géo marketing* et *Drive to store*, le chiffre d'affaires correspond à la commission facturée par AdUX au site internet.

Pour réaliser ces activités publicitaires, le groupe a recours à des plateformes développées en interne ou à des prestataires externes.

Compte tenu de la multiplicité des activités, des volumes de flux et de la complexité des systèmes d'information liée au recours à des plateformes de prestataires externes ou développées en interne, nous considérons la reconnaissance du chiffre d'affaires comme un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons pris connaissance du processus lié à la comptabilisation des différents flux de chiffre d'affaires.

Nous avons tenu compte, dans notre approche, des systèmes d'information impliqués dans la reconnaissance du chiffre d'affaires et dans la comptabilisation des coûts associés, en testant, avec l'aide de nos spécialistes informatiques, l'efficacité des contrôles automatiques des systèmes impactant la reconnaissance du chiffre d'affaires.

Nos travaux ont notamment consisté à :

- apprécier les procédures de contrôle interne, identifier les principaux contrôles manuels ou automatisés pertinents pour notre audit et tester leur conception et efficacité opérationnelle ;
- rapprocher les données comptables avec le suivi de gestion du management et réaliser des tests de détail sur la base d'un échantillon de transactions ;
- réaliser des procédures de revue analytique, en analysant notamment les variations significatives de chiffre d'affaires et de taux de marge d'une période à l'autre ;
- prendre connaissance du rapport ISAE 3402 établi par l'auditeur du principal prestataire externe par lequel transite le chiffre d'affaires, rapport attestant de l'efficacité des procédures de contrôle interne mises en place chez le prestataire ;
- apprécier le caractère approprié des informations présentées dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 24 avril 2020. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la Direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société AdUX S.A. par votre Assemblée générale du 17 mai 2018 pour les cabinets Fiderec Audit et PricewaterhouseCoopers Audit.

Au 31 décembre 2019, les deux cabinets Fiderec Audit et PricewaterhouseCoopers Audit étaient dans la 2^{ième} année de leur mission sans interruption.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le Gouvernement d'entreprise relatives aux Comptes consolidés

Il appartient à la Direction d'établir des Comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de Comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des Comptes consolidés, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les Comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des Comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité d'audit

Nous remettons au Comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des Comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait le point clé de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

DocuSigned by:
Bertrand BALOCHE
Signé par : BERTRAND BALOCHE
Heure de signature : 30/04/2020 | 16:22:10 CEST
O : PricewaterhouseCoopers Audit, OU : 0002 672006483
C : FR
Emetteur : BE-YS SIGNATURE AND AUTHENTICATION CA NC
D88A518A703D47AFB12659E2953E2A38

Bertrand Baloche

FIDERECAUDIT

DocuSigned by:

D516EADFFE6B445...

Adrien Lechevalier

AD.UX

ADVERTISING AND USER EXPERIENCE

COMPTES CONSOLIDÉS 2019

Société anonyme au capital de 9 416 887,50 euros
101 – 109 rue Jean Jaurès – 92300 Levallois Perret
418 093 761 R.C.S. Nanterre
www.adux.com

NOTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE	9
Note 1. Événements marquants.....	9
Autres événements marquants	9
Note 2. Événements postérieurs à la clôture	10
Autres événements postérieurs à la clôture.....	10
Note 3. Principes et méthodes comptables.....	10
3.1. Entité présentant les états financiers	10
3.2. Base de préparation	10
3.3. Principes de consolidation	11
3.4. Continuité d'exploitation	12
3.5. Recours à des estimations et aux jugements.....	13
3.6. Monnaie étrangère	13
3.7. Immobilisations incorporelles.....	13
3.8. Immobilisations corporelles.....	14
3.9. Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé.....	15
3.10. Titres non consolidés.....	15
3.11. Créances clients.....	16
3.12. Trésorerie et équivalents, et actifs financiers courants	16
3.13. Actifs non courants et groupe d'actifs destinés à la vente	16
3.14. Capital.....	16
3.15. Emprunts	16
3.16. Instruments financiers dérivés	17
3.17. Provisions	17
3.18. Avantages du personnel.....	17
3.19. Informations sectorielles.....	18
3.20. Chiffre d'affaires.....	19
3.21. Charges facturées par les supports	20
3.22. Impôt sur le résultat	20
3.23. Résultat opérationnel.....	21
3.24. Résultat par action	21
Note 4. Gestion des risques financiers	21
4.1. Risque de crédit	22
4.2. Risque de liquidité.....	22
4.3. Catégorisation des instruments financiers.....	23
Note 5. Périmètre de consolidation	25
5.1. Liste des entités consolidées.....	25
Note 6. Charges de personnel	26
Note 7. Autres produits et charges non courants	26
Note 8. Résultat financier	26
Note 9. Impôt sur le résultat	26
Note 10. Goodwill.....	27
10.1. Valeur nette comptable des goodwill affectée à chaque UGT	27
10.2. Évaluation de la valeur recouvrable des goodwill au 31 décembre 2019	28

Note 11.	Immobilisations incorporelles	28
Note 12.	Immobilisations corporelles	29
Note 13.	IFRS 16 - impacts de la première application sur les comptes 2019	30
	Bilan simplifié impact IFRS 16	30
Note 14.	Impôts différés	31
14.1.	Impôts différés actifs et passifs reconnus	31
14.2.	Impôts différés actifs non reconnus	31
Note 15.	Autres actifs financiers	31
Note 16.	Clients et autres débiteurs.....	32
Note 17.	Autres actifs courants.....	32
Note 18.	Trésorerie et équivalents de trésorerie	33
Note 19.	Capitaux propres	33
Note 20.	Emprunts et dettes financières.....	33
Note 21.	Provisions courantes et non courantes	34
21.1.	Détail des provisions non courantes	34
21.2.	Détail des provisions courantes	34
21.3.	Provisions pour risques et charges	34
21.4.	Avantages du personnel	35
Note 22.	Autres dettes et passifs courants.....	35
Note 23.	Informations sectorielles	35
Note 24.	Plan d'options de souscription d'actions et attributions d'actions gratuites.....	36
24.1.	Options de souscriptions d'actions	36
24.2.	Attributions d'actions gratuites.....	37
Note 25.	Engagements hors-bilan	38
25.1.	Engagements reçus	38
25.2.	Engagements donnés	38
25.3.	Litiges	38
Note 26.	Transactions entre parties liées.....	38
26.1.	Rémunérations versées aux membres des organes de direction au cours de l'exercice.....	38
26.2.	Transactions avec les filiales.....	38
26.3.	Autres parties liées	39
Note 27.	Honoraires des commissaires aux comptes	39

Comptes de résultat consolidés des exercices 2019 et 2018

<i>en milliers d'euros</i>	Notes	31 déc.2019	31 déc.2018
Chiffre d'affaires		24 766	26 278
Charges facturées par les supports		- 12 848	- 13 762
Marge brute		11 918	12 516
Achats		- 4 056	- 6 333
Charges de personnel	Note 6	- 7 754	- 9 102
EBITDA		108	- 2 919
Dotations et reprises aux amortissements et provisions		- 1 586	- 2 712
Valorisation des stock options et actions gratuites		- 12	- 515
Résultat opérationnel courant		- 1 491	- 6 145
Autres produits et charges non courants	Note 7	1 636	- 12 268
Résultat opérationnel		145	- 18 413
Coût de l'endettement	Note 8	- 52	- 46
Autres produits et charges financiers	Note 8	- 428	- 393
Résultat des sociétés intégrées		- 335	- 18 852
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence		20	-
Résultat avant impôt des sociétés consolidées		- 315	- 18 852
Impôts	Note 9	- 58	- 61
Résultat net des activités poursuivies		- 372	- 18 913
Résultat net des activités cédées ou destinées à être cédées		-	- 2 478
Résultat net		- 372	- 21 391
Part des minoritaires des activités poursuivies		- 27	- 30
Part des minoritaires des activités cédées ou destinées à être cédées		-	-
Dont Part du Groupe		- 400	- 21 420

	31 déc.2019	31 déc.2018
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	6 277 925	3 622 037
Résultat de base par action (en euros)	-0,06	-5,91
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (dilué)	6 277 925	3 622 037
Résultat dilué par action (en euros)	-0,06	-5,91
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	6 277 925	3 622 037
Résultat de base par action des activités poursuivies (en euros)	-0,06	-5,22
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (dilué)	6 277 925	3 622 037
Résultat dilué par action activités poursuivies (en euros)	-0,06	-5,22

Etat du résultat global des exercices 2019 et 2018

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc.2019	31 déc.2018
Résultat de la période	- 400	- 21 420
Autres éléments du résultat global		
<i>Eléments pouvant être recyclés ultérieurement en résultat net</i>		
- Application de la comptabilité de couverture aux instruments financiers	-	-
- Ecart de conversion	- 8	- 12
- Autres	142	-
- Impôt sur les autres éléments du résultat global	-	-
<i>Eléments non recyclés ultérieurement en résultat net</i>		
- Gains et pertes actuariels liés aux provisions pour retraite	- 25	158
Autres éléments du résultat global, nets d'impôt	109	146
dont part du groupe	109	146
dont intérêts minoritaires	-	-
Résultat global	- 290	- 21 274

Le montant indiqué sur la ligne « Autres » correspond à la plus-value de cession des titres non consolidés de la société Payfone pour 142k€. Lors de la comptabilisation initiale, la société avait décidé de présenter les variations futures de la juste valeur de ces titres par le biais des autres éléments du résultat global.

Bilans consolidés au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018

		31 déc.2019	31 déc.2018
ACTIF - en milliers d'euros	Notes		
Goodwill nets	Note 10	2 468	1 975
Immobilisations incorporelles nettes	Note 11	1 498	1 786
Immobilisations corporelles nettes	Note 12	240	282
Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location	Note 13	1 193	-
Impôts différés actifs	Note 14	0	-
Autres actifs financiers	Note 15	173	637
Actif destinés à être cédés		0	474
Actifs non courants		5 572	5 153
Clients et autres débiteurs	Note 16	14 245	15 278
Autres actifs courants	Note 17	11 560	13 152
Actifs financiers courants		0	-
Trésorerie et équivalents de Trésorerie	Note 18	3 172	1 966
Actifs courants		28 977	30 397
TOTAL DE L'ACTIF		34 548	35 550

		31 déc.2019	31 déc.2018
PASSIF - en milliers d'euros	Notes		
Capital social		9 417	5 433
Primes et réserves consolidées		-13 130	8 627
Actions propres		-84	-190
Résultat consolidé (part du Groupe)		-400	-21 420
Capitaux propres (part du Groupe)		-4 197	-7 550
Intérêts minoritaires		26	148
Capitaux propres	Note 19	-4 171	-7 402
Emprunts et dettes financières à long terme	Note 20	1 510	960
Dettes de location à long terme	Note 13	959	-
Provisions non courantes	Note 21	480	430
Passifs d'impôt différés	Note 14	0	-
Passifs destinés à être cédés		-	335
Passifs non courants		2 949	1 725
Dettes financières à court terme et découverts bancaires	Note 20	3 407	6 003
Dettes de location à court terme	Note 13	293	-
Provisions courantes	Note 21	2 052	2 052
Fournisseurs et autres créditeurs		20 296	22 279
Autres dettes et passifs courants	Note 22	9 723	10 893
Passifs courants		35 771	41 227
TOTAL DU PASSIF		34 548	35 550

Tableau des flux de trésorerie consolidés des exercices 2019 et 2018

<i>en milliers d'euros</i>	Notes	31 déc.2019	31 déc.2018
Résultat net		-372	-21 391
<i>Ajustements pour :</i>		-	-
Amortissements des immobilisations		1 564	2 477
Pertes de valeur	Note 10	-	8 483
Autres éléments non courants sans incidence sur la trésorerie	Note 7	-1 435	2 852
Coût de l'endettement		52	46
Quote-part dans les entreprises associées		16	-
Résultat de cession d'immobilisations		-75	-276
Flux de trésorerie des activités cédées ou destinées à être cédées		-	1 769
Flux de trésorerie des activités à céder		-	-
Coûts des paiements fondés sur des actions		12	515
Charges d'impôts	Note 9	58	61
Résultat opérationnel avant variation du besoin en fonds de roulement		-179	-5 464
Variation du besoin en fonds de roulement		-2 572	3 741
Trésorerie provenant des activités opérationnelles		-2 752	-1 723
Intérêts payés		-34	-46
Impôt sur le résultat payé		-35	-218
TRÉSORERIE NETTE PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		-2 820	-1 987
Produits de cession d'immobilisations corporelles		-	-
Évaluation à la juste valeur des équivalents de trésorerie		-	-
Produits de cession d'actifs financiers		-31	-
Cession de filiale, sous déduction de la trésorerie cédée		1 214	919
Acquisition de filiale, sous déduction de la trésorerie acquise		132	-50
Acquisition d'immobilisations		-894	-1 275
Variation des actifs financiers		-2	-122
Variation des fournisseurs d'immobilisations		-139	246
Incidence des variations de périmètre		-35	-30
TRÉSORERIE NETTE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		245	-312
Produits de l'émission d'actions		3 885	1 372
Rachat d'actions propres		106	-12
Nouveaux emprunts		1 165	-
Remboursements d'emprunts		-1 409	-1 642
Variation des autres dettes financières		-	-
Dividendes payés aux minoritaires		-	-
TRÉSORERIE NETTE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		3 746	-283
Incidence des variations de taux de change		0	-3
VARIATION NETTE DE TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		1 171	-2 585
Trésorerie et équivalent de trésorerie au 1er janvier		2 001	4 551
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE FIN DE PÉRIODE		3 172	1 966

Tableau de variation des capitaux propres consolidés des exercices 2019 et 2018

<i>en milliers d'euros</i>	Nombre d'actions	Capital social	Primes	Actions propres	Réserve options et actions gratuites	Pdts et charges en capitaux propres	Réserves et résultats consolidés	Capitaux propres Part du groupe	Capitaux propres Intérêts minoritaires	Capitaux propres
Au 1er Janvier 2018	2 886 088	4 329	127 881	-694	1 111	-51 769	-68 334	12 525	-383	12 142
Dividendes versés par les filiales aux intérêts minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation de capital	735 949	1 104	1 368	-	-	-	-	2 472	-	2 472 116
Rachat d'actions	-	-	-	504	-	-	-516	-12	-	-12
Traitement des options et actions gratuites	-	-	-	-	515	-	-	515	-	515
Variation périmètre	-	-	-	-	-	-	-1 686	-1 686	501	-1 184
Autres retraitements	-	-	-	-	-	-	-90	-90	-	-90
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	146	-	146	-	146
Résultat net de la période	-	-	-	-	-	-	-21 420	-21 420	30	-21 391
Résultat global	-	-	-	-	-	146	-21 420	-21 274	30	-21 244
Au 31 décembre 2018	3 622 037	5 433	129 249	-190	1 626	-51 622	-92 046	-7 550	148	-7 402
Dividendes versés par les filiales aux intérêts minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation de capital	2 655 888	3 984	-	-	-	-	-	3 984	-	3 984
Rachat d'actions ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Traitement des options et actions gratuites ⁽²⁾	-	-	-	106	12	-	-	118	-	118
Variation périmètre	-	-	-	-	-	-	30	30	-149	-119
Autres retraitements	-	-	-	-	-	-	-489	-489	-	-489
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	109	-	109	-	109
Résultat net de la période	-	-	-	-	-	-	-400	-400	27	-372
Résultat global	-	-	-	-	-	109	-400	-290	27	-263
Au 31 Décembre 2019	6 277 925	9 417	129 249	-84	1 638	-51 513	-92 904	-4 197	26	-4 171

⁽¹⁾ Au 31 décembre 2019, AdUX SA détient 7 708 actions propres auxquelles s'ajoutent 23 592 actions propres acquises dans le cadre du contrat de liquidité

⁽²⁾ Cf. note 24 sur les plans d'options de souscriptions d'actions et d'attributions d'actions gratuites.

Notes sur les comptes consolidés du Groupe

Les comptes consolidés de l'exercice 2019, ainsi que les notes afférentes, ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration de AdUX SA, arrêtés lors de sa réunion du 24 avril 2020 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes clos au 31 décembre 2019.

Note 1. Evénements marquants

Le 10 avril 2019, AdUX a racheté 100% des actions de la société espagnole L'AGORA Premium Audience Network avec qui elle était en concurrence sur le marché du Native Advertising en Espagne pour un prix initial de 0,2 million d'euro et n'a pas donné lieu à un complément de prix. L'AGORA est le pionnier et un des leaders espagnol du Native Advertising avec un chiffre d'affaires d'environ 2 millions d'euros en 2018. Les synergies entre les deux activités ont permis une rentabilité renforcée des opérations espagnoles d'AdUX dès 2019. La nouvelle dénomination sociale de la société est Quantum Publicidad, S.L. Unipersonal. Un Goodwill de 0,5 million d'euro a été comptabilisé suite à cette acquisition.

Le 10 octobre 2019, AdUX a cédé sa participation résiduelle de 45% de la filiale HiMedia Deutschland pour 1,8 million d'euro au groupe Azerion. Le prix a été réglé par voie de compensation de l'intégralité de la dette d'AdUX vis-à-vis de cette ancienne filiale et un versement en numéraire de 30K€.

AdUX a levé 3,89 millions d'euros lors de son augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) des actionnaires lancée le 5 décembre 2019, au prix de 1,50 euros par action. Depuis le 30 décembre 2019, date de réalisation de l'augmentation de capital, Azerion Holding B.V. détient 54,95% du capital social de AdUX.

AdUX a signé une convention de prestation de services avec Azerion Holding B.V. par laquelle les équipes supports assistent les équipes d'Azerion Holding B.V. dans la mise en place de support marketing des ventes et d'outils de reporting commercial et financier dans ses filiales. Cette convention matérialise la mise en place de synergies avec le groupe Azerion donnant lieu à une facturation et rémunération d'AdUX.

Autres événements marquants

En 2018, AdUX a conclu avec le Groupe Azerion un accord de cession portant sur ses régies publicitaires historiques belge, portugaise et sa participation de 49% dans sa filiale de régie historique en Espagne.

Les compléments de prix liés aux cessions des filiales Belges et Portugaises se sont élevés à respectivement 0,9 million d'euros et 0,1 million d'euro en fonction des performances réalisées en 2019 par les activités cédées. A noter qu'une partie de ces compléments de prix, à savoir 240 k€ pour la filiale belge et 45 k€ pour la filiale portugaise, était garanti et a fait l'objet d'un versement anticipé par Azerion début 2019. Le reliquat de 744 k€ toute entité confondu a été comptabilisé en produit à recevoir au 31 décembre 2019.

Le 11 mars 2019, le Tribunal de commerce de Paris a condamné la société Quantum, dont AdUX est actionnaire à 100 %, au paiement de la somme de 1,07 million d'euros à la suite d'un litige commercial.

Quantum a interjeté appel de ce jugement dès le 14 mars 2019.

Le Tribunal de commerce de Paris a ouvert une procédure de sauvegarde au bénéfice de Quantum SAS le 1er avril 2019 avec une période d'observation de 6 mois maximum. La procédure de sauvegarde a été renouvelée par jugement en date du 8 octobre 2019 pour une nouvelle période de six mois, dans l'attente de l'homologation du plan de sauvegarde par le Tribunal de Commerce de Paris.

Le 4 décembre 2019, le Tribunal de Commerce de Paris a approuvé le plan de sauvegarde de la société Quantum.

Le plan de sauvegarde ainsi arrêté par le Tribunal prévoit un échelonnement des principales échéances de la société Quantum sur une durée de neuf ans représentant 3,8 millions d'euros de dettes tiers dont 1,1 million d'euros lié à la condamnation dans le cadre du litige commercial évoqué. Le litige étant né au cours des exercices précédents, une provision pour la totalité de ce montant a été comptabilisée dans les comptes consolidés du 31 décembre 2018.

Note 2. Événements postérieurs à la clôture

Azerion Holding B.V., depuis le 30 décembre 2019, détient 54,95% du capital social de AdUX.

Le 31 janvier 2020, le Conseil d'administration de la Société a mis fin aux fonctions de Président Directeur Général de Monsieur Cyril Zimmermann.

Le Conseil d'administration de la Société a décidé de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général. Il a nommé Monsieur Salih Hikmet Cosgun en qualité de Directeur Général à partir du 1^{er} février 2020 pour une durée indéterminée et a désigné Monsieur Trond Dale en qualité de Président du Conseil d'administration pour la durée restante de son mandat d'administrateur.

A la suite des démissions de la société Azerion Holding B.V, représentée par Monsieur Atilla Aytekin, et de Monsieur Umut Akpinar, de leur mandat d'administrateur le 31 janvier 2020, la société Azerion Holding B.V. est désormais uniquement représentée au Conseil d'administration par Madame Kyra Steegs. Le Conseil d'administration se compose donc d'un représentant d'Azerion Azerion Holding B.V, Madame Kyra Steegs, d'une personnalité indépendante, Madame Catharina Hillstrom, et de son Président, Monsieur Trond Dale.

Autres événements postérieurs à la clôture

La crise sanitaire provoquée par l'épidémie du Covid 19 et le confinement de la population française a eu un impact immédiat sur la consommation des ménages et sur les dépenses marketing des annonceurs. A compter de mars 2020, de nombreuses campagnes publicitaires ont été annulées ou reportées à septembre 2020. Sur la deuxième quinzaine de mars, l'activité du groupe est en très sévère baisse en France en comparaison de l'année précédente. Avec des décalages de quelques semaines, la tendance est la même dans tous les pays d'implantation d'AdUX.

Sur la base des dernières données, le mois d'avril sera également en très forte baisse et la société n'a pas de visibilité sur la sortie de crise et le redémarrage du marché. Aussi des mesures d'économies, notamment le recours au chômage partiel, ont été mises en place tant que l'activité reste à des niveaux aussi bas (cf. 3.4. Continuité d'exploitation). Il est trop tôt à ce stade pour évaluer l'impact de cette crise sur la rentabilité de la société en 2020 mais il est probable que la société ne soit pas en situation de réaliser de croissance sur l'ensemble de cet exercice.

Note 3. Principes et méthodes comptables

3.1. Entité présentant les états financiers

AdUX (« La Société») est une entreprise domiciliée en France. Le siège social de la Société est situé 101 -109 rue Jean Jaurès 92300, Levallois Perret. Les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 comprennent la Société et ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe » et chacune individuellement comme « les entités du Groupe ») et la quote-part du Groupe dans les entreprises associées ou sous contrôle conjoint.

3.2. Base de préparation

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés publiés au titre de l'exercice 2019 sont établis conformément aux normes comptables internationales édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board). Ces normes comptables internationales sont constituées des IFRS (International Financial Reporting Standards), des IAS (International Accounting Standards), ainsi que de leurs interprétations, qui ont été adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2019 (publication au Journal Officiel de l'Union Européenne).

Les états financiers consolidés sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des éléments suivants :

- les instruments financiers dérivés, évalués à la juste valeur,
- les instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, évalués à la juste valeur,
- les actifs financiers disponibles à la vente, évalués à la juste valeur,
- les passifs, résultant de transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui seront réglées en trésorerie, évalués à la juste valeur.

Les états financiers consolidés sont présentés en euro, monnaie fonctionnelle de la Société. Toutes les données financières présentées en euro sont arrondies au millier d'euros le plus proche.



Les principes et méthodes comptables exposés ci-dessous ont été appliqués d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés, à l'exception des changements de méthodes comptables relatifs à l'application des nouvelles normes et amendements entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2019 et listés ci-après.

Les méthodes comptables sont appliquées d'une manière uniforme par les entités du Groupe.

Le Groupe AdUX a appliqué les mêmes méthodes comptables que dans ses états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018, à l'exception des éléments ci-après :

Application des nouvelles normes et interprétations

- L'application par le Groupe des normes et interprétations suivantes, adoptées par l'Union européenne et obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. En particulier IFRS 16 et IFRIC 23.
 - o IFRS 16 « Contrats de locations »

Cette norme introduit des dispositions affectant significativement la représentation comptable des locations ainsi que des agrégats financiers chez les locataires. Les locataires comptabilisent à l'actif la valeur du droit d'usage contractuel actualisé en contrepartie d'un passif financier selon des modalités similaires à une location financement sous IAS 17. Des charges d'amortissements et d'intérêts sont enregistrés au compte de résultat lors des périodicités de paiement en remplacement de la charge opérationnelle locative. La norme prévoit un impact sur le tableau de flux de trésorerie par la constatation d'intérêts en flux d'exploitation et de remboursement en flux de financements. Elle n'a pas d'impact sur les flux d'investissements. Cette norme traite ainsi tous les contrats de location suivant un modèle unique consistant à enregistrer au passif, l'obligation locative (somme des paiements futurs actualisés), et à l'actif, un droit d'utilisation. Le droit d'utilisation est amorti sur la durée des contrats de location (Note 13).
 - o IFRIC 23
La norme IFRIC 23 concernant l'incertitude relative aux traitements fiscaux précise comment comptabiliser les incertitudes relatives aux impôts sur le résultat.
Cette adoption n'a eu d'impact ni sur l'évaluation de la charge d'impôt du Groupe, ni sur l'état consolidé de la situation financière.

3.3. Principes de consolidation

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le contrôle existe lorsque le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables sont pris en considération. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse. Les méthodes comptables des filiales sont modifiées si nécessaire pour les aligner sur celles adoptées par le Groupe.

3.3.1. Entreprises sous contrôle exclusif

Les entreprises sous contrôle exclusif direct ou indirect de AdUX SA sont intégrées globalement.

3.3.2. Entreprises associées (entreprises mises en équivalence)

Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles la Société a une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle. L'influence notable est présumée quand le Groupe détient entre 20 et 50% des droits de vote d'une entité. Les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (« entreprises mises en équivalence ») et sont initialement comptabilisées au coût d'acquisition. La participation du Groupe comprend le goodwill identifié lors de l'acquisition, net des pertes de valeur accumulées. Les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans le montant total des profits et pertes et les mouvements de capitaux propres comptabilisés par les entreprises mises en équivalence, après prise en compte d'ajustements de mise en conformité des méthodes comptables avec celles du Groupe, à partir de la date à laquelle l'influence notable est exercée jusqu'à la date à laquelle l'influence notable prend fin.

Si la quote-part du Groupe dans les pertes est supérieure à sa participation dans l'entreprise mise en équivalence, la valeur comptable des titres mis en équivalence (incluant tout investissement à long terme) est ramenée à zéro et le Groupe cesse de

comptabiliser sa quote-part dans les pertes à venir, à moins que le Groupe ait une obligation de participer aux pertes ou d'effectuer des paiements au nom de l'entreprise.

3.3.3. Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les soldes bilanciaux et les transactions, les produits et les charges résultant des transactions intra-groupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés. Les gains découlant des transactions avec les entreprises mises en équivalence sont éliminés par la contrepartie des titres mis en équivalence à concurrence des parts d'intérêt du Groupe dans l'entreprise. Les pertes sont éliminées de la même façon que les gains, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

3.4. Continuité d'exploitation

Le 11 mars 2019, le Tribunal de commerce de Paris a condamné la société Quantum SAS, dont AdUX SA est actionnaire à 100%, au paiement de la somme de 1,07 million d'euros à la suite d'un litige commercial.

Quantum a interjeté appel de ce jugement dès le 14 mars 2019 (Cf Note 1 « Autres événements marquants »).

Compte tenu du montant et du caractère exécutoire de cette condamnation, celle-ci fait peser une incertitude significative sur la continuité d'exploitation de Quantum SAS mais également d'AdUX SA.

L'ouverture d'une procédure de sauvegarde au bénéfice de Quantum SAS a été sollicitée afin de préserver ses opérations dans les meilleures conditions. Le Tribunal de commerce de Paris a ouvert cette procédure au bénéfice de Quantum SAS le 1er avril 2019 avec une période d'observation de 6 mois maximum.

C'est dans ce contexte d'incertitude significative que les comptes consolidés au 31 décembre 2018 du groupe AdUX avaient été arrêtés par le Conseil d'administration du 15 avril 2019.

La procédure de sauvegarde a été renouvelée par jugement en date du 8 octobre 2019 pour une nouvelle période de six mois, dans l'attente de l'homologation du plan de sauvegarde par le Tribunal de Commerce de Paris. La société Quantum a présenté un plan de sauvegarde permettant l'étalement du paiement des dettes de Quantum, dont l'indemnité de 1,07 million.

Le plan de sauvegarde a été approuvé par le Tribunal de Commerce de Paris par jugement en date du 4 décembre 2019. La procédure de sauvegarde avait pour effet immédiat le gel des passifs de Quantum, y compris le montant de la condamnation de 1,07 million d'euros.

Ce dénouement permet à Quantum de pouvoir poursuivre son développement dans le domaine du native advertising au sein du Groupe AdUX. Ces démarches visent à permettre à Quantum SAS de restaurer de bonnes relations commerciales avec ses clients et de pouvoir poursuivre son développement au sein du Groupe AdUX dans les meilleures conditions.

Par ailleurs, afin de maintenir le développement de l'activité Quantum notamment, le Groupe AdUX a pu compter sur le soutien de son actionnaire principal, Azerion, qui s'est matérialisé par sa participation à hauteur de 3,76 M€ à l'augmentation de capital lancée le 5 décembre 2019.

L'ensemble des événements ci-dessus a notamment permis de réduire l'incertitude significative sur la continuité d'exploitation du Groupe.

Comme au cours des précédentes clôtures, le Groupe réalise des prévisions de trésorerie sur un an glissant. La dernière version du plan de trésorerie, prenant en compte la situation de trésorerie et les perspectives à 12 mois jusqu'au 31 mars 2021, a été présentée au Conseil d'administration du 24 avril 2020 et approuvée par ce dernier. Dans le contexte actuel de crise sanitaire liée au Covid-19, ce plan s'appuie sur les principales hypothèses suivantes :

- Chiffre d'affaires consolidés 2020 inférieur à celui de 2019, conséquence d'une prévision d'activité au 2nd trimestre 2020 très inférieure au 2nd trimestre 2019, et d'un redémarrage de l'activité au 2nd semestre 2020.
- Mesures d'économie de coûts et notamment en France avec la mise en place du chômage partiel et le gel de certains coûts variables directs.
- Concernant la trésorerie, Bpifrance a suspendu l'appel des échéances en capital et intérêts pour une durée de 6 mois. Le prochain règlement échéances de son prêt à taux zéro pour l'innovation étant ainsi prévu pour le 1^{er} janvier 2021 pour 120K€.

Par ailleurs, dans le cadre du dispositif annoncé par le Président de la République le 16 mars 2020, le Groupe est entré en discussion avec ses banques relationnelles pour la mise en place de Prêts Garantis par l'Etat de 3 millions d'euros.



La crise sanitaire actuelle crée une incertitude au regard des principales hypothèses opérationnelles décrites ci-avant (activité du 2nd trimestre 2020, redémarrage de l'activité...). Néanmoins, compte tenu des principales hypothèses décrites précédemment et d'une position de trésorerie à la date d'arrêt des comptes de supérieure à 3 millions d'euros, le Groupe considère être en mesure de faire face aux échéances à venir dans les 12 prochains mois.

3.5. Recours à des estimations et aux jugements

La préparation des états financiers selon les normes IFRS nécessite, de la part de la Direction, la prise en compte d'estimations et d'hypothèses pour la détermination des montants comptabilisés de certains actifs, passifs, produits et charges ainsi que de certaines informations données en notes annexes sur les actifs et passifs éventuels, notamment :

- Les goodwill et les tests de dépréciation afférents,
- Les actifs incorporels acquis,
- Les impôts différés actifs,
- Les dépréciations de créances clients,
- Les provisions pour risque,
- La charge de stock-options et actions gratuites.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Compte-tenu du caractère incertain inhérent à ces modes de valorisation, les montants définitifs peuvent s'avérer différents de ceux initialement estimés.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est directement comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

3.6. Monnaie étrangère

3.6.1. Transactions en monnaie étrangère

Les écarts de change sur créances et dettes libellées en devises étrangères d'une entité donnée sont comptabilisés en résultat opérationnel ou en résultat financier de l'entité selon la nature de la transaction sous-jacente.

Les différences de change ayant trait à des éléments monétaires faisant partie intégrante de l'investissement net dans des filiales étrangères sont inscrites en réserves de conversion pour leur montant net d'impôt.

Les postes de bilan exprimés en devises sont convertis en euros aux taux de clôture de l'exercice, à l'exception de la situation nette qui est conservée à sa valeur historique. Les comptes de résultat et flux de trésorerie exprimés en devises étrangères sont convertis aux taux de change moyen mensuel, en l'absence de fluctuation importante du cours de change. Les différences de conversion résultant de l'application de ces différents taux ne sont pas incluses dans le résultat de la période mais affectées directement en réserves de conversion dans les comptes consolidés.

3.6.2. Activités à l'étranger

Les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger, y compris le goodwill et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition, sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les produits et les charges d'une activité à l'étranger, en dehors des activités à l'étranger dans une économie hyper inflationniste, sont convertis en euros en utilisant les cours de change en vigueur aux dates de transactions.

Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en réserve de conversion au sein des capitaux propres.

3.7. Immobilisations incorporelles

3.7.1. Goodwill

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés par application de la méthode de l'acquisition en date d'acquisition, soit la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Le contrôle sur une entité existe lorsque le Groupe détient le pouvoir sur celle-ci, est exposé ou a droit à des rendements variables du fait de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'utiliser son pouvoir sur l'entité pour influencer sur le montant de ces rendements. Pour apprécier le contrôle, le Groupe tient compte, s'ils

sont substantiels de ses droits de vote potentiels et de ceux détenus par d'autres parties, afin de déterminer s'il a le pouvoir. Le Groupe évalue le goodwill à la date d'acquisition comme :

- la juste valeur de la contrepartie transférée ; plus
- si le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société acquise ; moins
- le montant net comptabilisé (généralement à la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

Quand la différence est négative, un profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat.

Les coûts liés à l'acquisition, autres que ceux liés à l'émission d'une dette ou de titres de capital, que le Groupe supporte du fait d'un regroupement d'entreprises, sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Toute contrepartie éventuelle à payer, telles que des clauses d'ajustement de prix activées en fonction de l'atteinte de certains critères de performance, est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de la juste valeur de la contrepartie éventuelle sont comptabilisées en résultat.

Les modalités des tests de perte de valeur des Unités Génératrices de Trésorerie sont détaillées dans la note 3.9 ci-dessous. En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite en résultat de l'exercice.

Les goodwill se rapportant à l'acquisition de sociétés mises en équivalence sont inclus dans la valeur des « Titres mis en équivalence ». Ils sont testés par le biais du test de valeur effectué sur les titres.

3.7.2. Autres immobilisations incorporelles

Frais de recherche et développement

Les frais de développement y compris ceux relatifs aux logiciels et aux nouveaux sites ou nouvelles versions de sites sont immobilisés en tant qu'actifs incorporels dès que l'entreprise peut notamment démontrer :

- son intention et sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- sa capacité d'utiliser ou de vendre l'actif incorporel une fois achevé ;
- la disponibilité des ressources techniques et financières adéquates pour achever le développement et la vente ;
- qu'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise;
- et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les autres frais de recherche et développement sont enregistrés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Ces actifs incorporels sont amortis sur la durée d'utilisation estimée en fonction de la consommation des avantages économiques qui leur sont liés. Ils sont éventuellement dépréciés si leur valeur recouvrable devient inférieure à leur valeur comptable.

Autres immobilisations incorporelles acquises

Pour remplir la définition d'une immobilisation incorporelle, un élément doit être identifiable (séparable ou issu de droits contractuels ou légaux), contrôlé par la société et il doit être probable que les avantages économiques futurs attribuables à cet élément iront à l'entreprise.

Une immobilisation incorporelle acquise est reconnue au bilan dès lors que son coût peut être mesuré de façon fiable sachant qu'il est présumé dans ce cas que des avantages économiques futurs attribuables à cette immobilisation iront à l'entreprise.

Ces immobilisations incorporelles sont constituées essentiellement de marques, de licences et logiciels et de relations clients. Les licences, logiciels et relations clients, qui ont une durée d'utilité finie, sont amortis sur une durée comprise entre 3 et 8 ans.

3.8. Immobilisations corporelles

La valeur d'origine des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition.

Les frais d'entretien et de réparation sont enregistrés en charges dès qu'ils sont encourus, sauf ceux engagés pour une augmentation de productivité ou la prolongation de la durée d'utilité du bien.

Les immobilisations financées au moyen de contrats de location financement, pour lesquelles les risques et avantages ont été transférés au preneur, sont présentées à l'actif pour la valeur actualisée des paiements futurs ou la valeur de marché si elle est

inférieure. La dette correspondante est inscrite en passifs financiers. Ces immobilisations sont amorties selon le mode et les durées d'utilité décrits ci-dessous.

L'amortissement est comptabilisé en charges sur la durée d'utilité estimée pour chaque immobilisation corporelle.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Agencements et aménagements	5 à 10 ans
Matériels de bureau et informatiques	3 à 5 ans
Mobilier	4 à 8 ans

3.9. Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

3.9.1. Actifs financiers

Un actif financier est examiné à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication objective de perte de valeur. Le Groupe considère qu'un actif financier est déprécié s'il existe des indications objectives qu'un ou plusieurs événements aient eu un impact négatif sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif.

La perte de valeur d'un actif financier évalué au coût amorti correspond à la différence entre sa valeur comptable et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine des actifs financiers.

Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat.

La perte de valeur est reprise si la reprise peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation.

3.9.2. Actifs non financiers

Les valeurs comptables des actifs non financiers du Groupe, autres que les actifs d'impôt différé, sont examinées à chaque date de clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif a subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Pour les goodwill, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ou qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service, la valeur recouvrable est estimée à chaque date de clôture. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre leur valeur d'utilité et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au taux, avant impôt, qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs sont regroupés dans le plus petit Groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie résultant de l'utilisation continue, largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou Groupes d'actifs (l'« unité génératrice de trésorerie »).

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de son unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat. Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une unité génératrice de trésorerie (d'un Groupe d'unités) est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité génératrice de trésorerie, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité (du Groupe d'unités) au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité (du Groupe d'unités).

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un goodwill ne peut pas être reprise. Pour les autres actifs, le Groupe apprécie à chaque date de clôture s'il existe une indication que des pertes de valeur comptabilisées au cours de périodes antérieures aient diminuées ou n'existent plus. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

3.10. Titres non consolidés

A chaque clôture, conformément à la norme IFRS 9, les titres de participation non consolidés sont évalués à leur juste valeur soit par résultat soit par capitaux propres selon le choix opéré lors de la comptabilisation initiale comme précisé ci-dessous. Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont maintenus au bilan à leur juste valeur initiale, dont la meilleure estimation est le coût d'acquisition majoré des frais de transaction, ajusté d'éventuels gains ou pertes de valeur déterminés par une analyse de la variation de quote-part des capitaux propres.

Lors de chaque nouvelle acquisition de titres de participation, une analyse de l'intention de gestion est conduite par le groupe AdUX afin de déterminer s'ils seront évalués à la juste valeur par résultat ou par capitaux propres.

3.11. Créances clients

Les créances clients sont évaluées initialement à la juste valeur puis au coût amorti et font l'objet d'un examen individuel.

Les créances cédées à des tiers (contrat d'affacturage) sont conservées à l'actif du Groupe car les risques et avantages qui leurs sont associés ne sont pas transférés à ces tiers. La société d'affacturage ne prend notamment pas en charge le risque de crédit.

Le risque de crédit correspond au risque de non recouvrement de la créance. Dans le cadre des contrats signés avec les entités du Groupe, le risque de crédit est supporté par ces entités, ce qui signifie que le Groupe est exposé aux risques de recouvrement de la facture.

A la clôture, une analyse des taux de provisionnement historiques sur les deux typologies de créances (créances issues des activités historiques et créances issues des activités nouvelles) est menée par le groupe et a conduit au maintien des dépréciations des créances historiques.

Le Groupe s'assure également que les pertes attendues sur les créances issues des nouvelles activités restent non significatives à chaque clôture.

3.12. Trésorerie et équivalents, et actifs financiers courants

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les éléments immédiatement liquides et dont les variations de juste valeur sont non significatives telles les liquidités en comptes courants bancaires, les parts d'OPCVM de trésorerie ainsi que le compte de trésorerie disponible chez le factor.

Les actifs financiers courants ne répondant pas à la définition d'équivalents de trésorerie et détenus dans la perspective de transactions futures sont valorisés à la juste valeur et les variations sont enregistrées dans le compte de résultat.

3.13. Actifs non courants et groupe d'actifs destinés à la vente

Un actif non courant, ou un groupe d'actifs et de passifs, est détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. Les actifs et passifs concernés sont reclassés en actifs détenus en vue de la vente et en passifs liés à des actifs détenus en vue de la vente sans possibilité de compensation. Les actifs ainsi reclassés sont comptabilisés à la valeur la plus faible entre la juste valeur nette des coûts de sortie et leur valeur nette comptable, soit leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, et ne sont plus amortis.

3.14. Capital

3.14.1. Actions ordinaires

Les actions ordinaires sont classées en tant qu'instruments de capitaux propres. Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires ou d'options sur actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, nets d'impôt.

3.14.2. Rachat d'instruments de capitaux propres (actions propres)

Si le Groupe rachète ses propres instruments de capitaux propres, le montant de la contrepartie payée y compris les coûts directement attribuables est comptabilisé net d'impôt, en diminution des capitaux propres. Les actions rachetées sont classées en tant qu'actions propres et déduites des capitaux propres. Lorsque les actions propres sont vendues ou remises en circulation, le montant reçu est comptabilisé en augmentation des capitaux propres, et le solde positif ou négatif de la transaction est transféré en majoration ou minoration des résultats non distribués.

3.15. Emprunts

Tous les emprunts sont initialement comptabilisés à la juste valeur de la contrepartie reçue qui correspond au coût, net des frais directement attribuables à ces emprunts. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les emprunts sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Ce taux correspond au taux de rendement interne qui permet d'actualiser la série de flux de trésorerie attendus sur la durée de l'emprunt. En outre, si l'emprunt comprend un instrument dérivé incorporé (dans le cas, par exemple, d'une obligation échangeable) ou s'il comprend une composante de capitaux

propres (dans le cas, par exemple, d'une obligation convertible), alors le coût amorti est calculé sur la seule composante dette, donc une fois que l'instrument dérivé incorporé ou la composante de capitaux propres ont été séparés. En cas de changement des flux de trésorerie futurs attendus (par exemple, remboursement anticipé non prévu initialement), alors le coût amorti est ajusté par contrepartie du résultat pour refléter la valeur des nouveaux flux de trésorerie attendus, actualisés au taux d'intérêt effectif initial.

3.16. Instruments financiers dérivés

Des instruments financiers dérivés sont utilisés dans le but de gérer les expositions aux risques financiers. Tous les dérivés sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur : initialement à la date de souscription du contrat et ultérieurement lors de chaque clôture. Le traitement des gains ou pertes de réévaluation dépend de la désignation ou non du dérivé comme instrument de couverture, et, si c'est le cas, de la nature de l'élément couvert.

Les variations de juste valeur des dérivés qui ne sont pas désignés comme des instruments de couverture sont comptabilisées en résultat financier durant la période à laquelle elles se rapportent. Les justes valeurs sont basées sur les valeurs de marché pour les instruments cotés ou sur des modèles mathématiques, tels que les modèles de valorisation d'options ou des méthodes d'actualisation des flux de trésorerie pour les instruments non cotés.

Les variations de juste valeur des dérivés désignés comme des instruments de couverture de flux de trésorerie futurs sont comptabilisées en autres éléments du résultat global et présentées en réserves au sein des capitaux propres pour la partie efficace des variations de juste valeur des instruments ; et en résultat pour les gains et pertes qui se rapportent à la partie inefficace. Les montants comptabilisés en capitaux propres sont ensuite recyclés au compte de résultat en fonction de l'impact au compte de résultat des éléments couverts.

3.17. Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle, juridique ou implicite résultant d'un événement passé à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers. Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution.

Une provision pour contrat déficitaire est comptabilisée lorsque les avantages économiques attendus du contrat par le Groupe sont inférieurs aux coûts inévitables devant être engagés pour satisfaire aux obligations contractuelles. La provision est évaluée à la valeur actuelle du plus faible coût attendu de la résiliation ou de l'exécution du contrat.

Dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, une provision est également comptabilisée pour les contrats d'achats existant dans la société acquise présentant des conditions défavorables par rapport à celles du marché à la date d'acquisition.

3.18. Avantages du personnel

3.18.1. Régimes à cotisations définies

Un régime à cotisations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu duquel une entité verse des cotisations définies à une entité distincte et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires. Les cotisations à payer à un régime à cotisations définies sont comptabilisées en charges liées aux avantages du personnel lorsqu'elles sont dues.

3.18.2. Régimes à prestations définies

Un régime à prestations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi autre qu'un régime à cotisations définies. L'obligation nette du Groupe au titre de régimes à prestations définies est évaluée séparément pour chaque régime en estimant le montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures ; ce montant est actualisé pour déterminer sa valeur actuelle. La juste valeur des actifs du régime est, le cas échéant déduite. Les calculs sont effectués tous les ans par un actuaire qualifié en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Le Groupe comptabilise immédiatement en autres éléments du résultat global la totalité des écarts actuariels au titre de régimes à prestations définies.

3.18.3. Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail sont comptabilisées en charges lorsque le Groupe est manifestement engagé, sans possibilité réelle de se rétracter, dans un plan formalisé et détaillé soit de licenciements avant la date normale de départ à la retraite, soit d'offres encourageant les départs volontaires en vue de réduire les effectifs ; et que les personnes concernées ont été informées avant la date de clôture. Les indemnités de départs volontaires sont comptabilisées en charges si le Groupe a effectué une offre encourageant les départs volontaires, qu'il est probable que cette offre sera acceptée et que le nombre de personnes qui accepteront l'offre peut être estimé de façon fiable

3.18.4. Avantages à court terme

Les obligations au titre des avantages à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et comptabilisées lorsque le service correspondant est rendu. Un passif est comptabilisé pour le montant que le Groupe s'attend à payer au titre des plans d'intéressement et des primes réglés en trésorerie à court terme si le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite d'effectuer ces paiements en contrepartie de services passés rendus par le membre du personnel et que l'obligation peut être estimée de façon fiable.

3.18.5. Paiements fondés sur des actions

Des options d'achat et de souscription d'actions ainsi que des actions gratuites sont accordées aux dirigeants et à certains salariés du Groupe. Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », les options et actions sont évaluées à leur juste valeur à la date d'octroi.

La charge afférente est recalculée à chaque clôture en fonction des niveaux d'atteinte des critères de performance et du taux de turnover. Pour déterminer la charge future attendue sur ces plans, les paramètres sont réactualisés à chaque clôture en fonction des réalisations passées et de la meilleure estimation du management à cette date. Les paramètres définitifs pourront donc s'avérer différents de ceux initialement estimés.

i. Instruments dénoués par émission d'actions AdUX

Pour valoriser ces instruments, le Groupe utilise le modèle mathématique Black & Scholes. Les modifications des conditions de marché postérieures à la date d'octroi sont sans incidence sur l'évaluation initiale. En particulier, les plans d'attribution d'actions gratuites sont évalués sur la base du cours de l'action AdUX au jour du Conseil d'Administration qui a décidé de l'attribution de ces actions gratuites en tenant compte de la période d'incessibilité de l'action après l'acquisition des droits et du dividende attendu.

La juste valeur de ces instruments, déterminée à la date d'attribution, est comptabilisée en charge, en contrepartie des capitaux propres, et répartie sur la période au cours de laquelle les bénéficiaires acquièrent leurs droits. L'évaluation de la charge prend en compte la probabilité de réalisation des conditions de performance et de présence.

La charge cumulée relative à ces instruments est ajustée à chaque arrêté en fonction de la réactualisation des taux d'atteinte de performance et de présence. Cette différence est constatée en compte de résultat.

ii. Instruments dénoués par remise de numéraire

La charge, évaluée à la date d'attribution, est répartie sur la période au cours de laquelle les bénéficiaires acquièrent leurs droits. La contrepartie de cette charge est une dette. L'évaluation de la charge prend en compte la probabilité de réalisation des conditions de performance et de présence.

Lorsque ces plans sont issus d'acquisitions de filiales, la durée de vie estimée de l'instrument est calculée sur la base des plans initialement attribués aux salariés.

La charge cumulée relative à ces instruments est réévaluée à chaque arrêté. Le cas échéant, la différence de valorisation est constatée en compte de résultat.

3.19. Informations sectorielles

Conformément à IFRS 8, le Groupe présente une information sectorielle, basée sur le reporting interne, telle qu'elle est régulièrement examinée par la Direction du Groupe pour évaluer la performance de chaque secteur et leur allouer des ressources.

Un secteur opérationnel est une composante de l'entreprise :



- qui s'engage dans des activités susceptibles de lui faire percevoir des produits et supporter des charges (y compris les produits et les charges liés aux transactions avec d'autres composantes de la même entité) ;
- dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel de l'entité afin de prendre des décisions quant aux ressources à affecter au secteur et d'évaluer ses performances ; et pour laquelle des informations financières distinctes sont disponibles.

Compte tenu de cette définition, les secteurs opérationnels chez AdUX correspondent aux quatre secteurs d'activité suivants :

- Native Advertising (Quantum)
- Drive to Store (AdMoove)
- Social Marketing (AdPulse)
- Autres activités

Cette identification est fondée sur les systèmes internes d'organisation et la structure de gestion du Groupe.

En conséquence, le Groupe fournit en Note 23 les informations suivantes :

- le chiffre d'affaires sectoriel
- l'EBITDA sectoriel
- des rapprochements des totaux des informations sectorielles avec les montants correspondants du Groupe.

Aucun actif ni passif n'est affecté aux secteurs dans le système interne de suivi des résultats.

3.20. Chiffre d'affaires

Reconnaissance du chiffre d'affaires brut ou net

Selon la norme IFRS 15, l'entreprise qui agit en tant que principal dans la transaction reconnaît en chiffre d'affaires les montants facturés aux clients finaux. Afin de déterminer si l'entreprise agit en tant que principal ou au contraire en tant qu'agent, il convient d'évaluer les risques et responsabilités pris par l'entreprise pour livrer les biens ou rendre les services. Dans cette optique, AdUX s'est référé à la norme IFRS 15, qui donne une liste d'indicateurs pour déterminer si l'entreprise agit en tant que principal ou agent. Pour la reconnaissance du chiffre d'affaires brut, AdUX s'est assuré que les indicateurs démontrant que la Société agit en tant que principal étaient bien présents dans les transactions effectuées avec ses clients, annonceurs ou internautes.

L'activité du Groupe consiste à proposer aux annonceurs une prestation globale relative à leurs campagnes publicitaires sur les sites Internet avec lesquels AdUX a signé un contrat de régie. A ce titre, AdUX intervient généralement comme prestataire unique de l'annonceur et non comme commissionnaire. L'annonceur n'a donc, dans ce cas, aucune relation contractuelle avec le site support. Le prix de la prestation facturée à l'annonceur comprend de façon indissociable le prix de l'espace publicitaire, le conseil quant aux choix des supports ainsi que le coût des prestations techniques de mise en ligne, de diffusion ainsi que de suivi de la campagne (tant en termes quantitatif que qualitatif) et le recouvrement des factures émises. Le chiffre d'affaires correspond donc aux montants facturés aux annonceurs.

Au titre de certains contrats, AdUX intervient en tant que simple apporteur d'affaires et diffuseur de la campagne. Le site internet ainsi représenté assure alors lui-même la facturation à l'annonceur, ainsi que le recouvrement des campagnes. AdUX n'intervenant qu'en tant qu'agent, le chiffre d'affaires correspond dans ce cas à la commission facturée par AdUX au site internet.

Le chiffre d'affaires de l'ensemble des activités décrites ci-dessous est comptabilisé au fur et à mesure que le groupe acquiert le droit de facturer les agences, les annonceurs ou les plateformes automatisées. En effet, le chiffre d'affaires est comptabilisé au moment où l'obligation de performance est satisfaite, c'est-à-dire au moment de la mise en ligne et la diffusion d'objets publicitaires de différents formats sur un ou plusieurs supports et/ou diffusion de publicité ou engagement sur un nombre de clics ou actions sur le message publicitaire des annonceurs. Le fait générateur est donc la diffusion effective des contenus.

Les clients reçoivent et consomment des avantages du service au fur et à mesure de la performance du groupe AdUX avec une comptabilisation progressive du chiffre d'affaires en fonction de la diffusion et ou de la performance de la campagne (nombre de clics par exemple).

Activités

Comme indiqué dans la Note 1. Evénements marquants, le Groupe a poursuivi la réorganisation de son périmètre en 2018 et opté pour une stratégie de recentrage autour des activités de Native Advertising (Quantum) de Drive to Store (Admoove) et du



Social Marketing (AdPulse). A travers ses offres, AdUX s'est positionné sur les dernières tendances de la publicité sur internet : la publicité discrète et intégrée au contenu éditorial, la publicité sur mobile géociblée et la publicité sur réseaux sociaux.

- ✓ Quantum (native advertising) en France, en Belgique, Allemagne, Pays-Bas, Italie et Espagne

Le native advertising est un format de publicité non-intrusif qui s'intègre parfaitement au média sur lequel elle est affichée. Une publicité native sur page web cherchera à imiter sa charte graphique, sa police, sa taille, etc.

La plateforme Quantum permet de gérer ces formats et cette approche sur mesure à l'échelle de milliers de différents sites internet qui en assurent la diffusion, et de milliards d'objets publicitaires achetés et vendus chaque mois en mode programmatique (bourse électronique d'échange). Quantum permet de gérer de façon automatisée et standardisée la conception (CMS), la vente et la diffusion (SSP) des objets publicitaires qui vont ensuite s'afficher de façon particularisée sur chaque media online. Le chiffre d'affaires de cette activité est comptabilisé au fur et à mesure que le groupe acquiert le droit de facturer (cf. paragraphe ci-dessus) les agences, les annonceurs ou les plateformes automatisées.

- ✓ AdMoove (geo marketing, *drive-to-store*) en France, en Belgique et en Suède

AdMoove est un spécialiste du géo marketing digital.

AdMoove utilise un ensemble de données afin de diffuser des publicités adaptées et géociblées auprès des mobinautes, et ainsi générer du trafic dans des lieux de ventes physiques : grande distribution, enseignes d'habillement, restauration rapide, concessions automobiles, agences bancaires etc....

L'adoption du règlement RGPD (Règlement Général de Protection des Données) a profondément bouleversé le secteur de la publicité digitale en rendant obligatoire le consentement des utilisateurs pour l'utilisation de leurs données. Anticipant la tendance à une défiance des consommateurs vis-à-vis du *tracking* publicitaire, AdMoove a dû adapter les modalités de collecte afin de se conformer au dispositif RGPD avec son partenaire technologique Blis. Le chiffre d'affaires de cette activité est comptabilisé au fur et à mesure (cf. paragraphe ci-dessus) que le groupe acquiert le droit de facturer les agences, les annonceurs ou les plateformes automatisées soit au titre de certains contrats à la commission facturée par AdUX au site internet.

- ✓ AdPulse (social marketing) en France

AdPulse est un spécialiste du contenu de marque ("brand content"), contenu sponsorisé original, permettant une diffusion virale sur Facebook et Instagram. Une publicité virale est une publicité dont l'audience est obtenue à travers le partage et la recommandation d'internautes. L'intérêt d'une publicité virale pour un annonceur est double : premièrement elle génère un fort taux de réponse et d'engagement des utilisateurs et deuxièmement elle ne génère aucun coût d'achats d'espace média.

En diffusant ces contenus sur les réseaux sociaux, les annonceurs accèdent au segment le plus dynamique des usages digitaux. AdPulse propose des services d'écoute des tendances sociales, de création et de diffusion de contenus de marque (« brand content »). Le chiffre d'affaires de cette activité est comptabilisé au fur et à mesure (cf. paragraphe ci-dessus) que le groupe acquiert le droit de facturer les agences, les annonceurs ou les plateformes automatisées.

- ✓ Autres activités publicitaires correspondant à l'activité résiduelle de régie Display traditionnelle

Historiquement, le Groupe gérait une activité de régie *Display* traditionnelle. Le Groupe continue à traiter les flux entrants correspondant aux campagnes publicitaires sur des sites internet pour lesquels AdUX avait signé historiquement un contrat de régie. Cette activité est opérée depuis la France et représente au 31 décembre 2019 un chiffre d'affaires de 1,8 millions d'euros. Le chiffre d'affaires de cette activité est comptabilisé au fur et à mesure que le groupe acquiert le droit de facturer les agences, les annonceurs ou les plateformes automatisées soit au titre de certains contrats à la commission facturée par AdUX au site internet.

3.21. Charges facturées par les supports

Les charges facturées par les supports correspondent principalement à des charges liées à la diffusion des campagnes publicitaires sur les sites Internet. Ces derniers développent du contenu pour attirer la plus forte audience possible sur leurs sites. Ils monétisent cette audience grâce à la vente d'espaces publicitaires.

3.22. Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (le produit) d'impôt exigible et la charge (le produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à un regroupement d'entreprises ou à des éléments qui sont

comptabilisés directement en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global ; auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global.

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, additionné à tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt différé est déterminé et comptabilisé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé : la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable, et les différences temporelles liées à des participations dans des filiales et des co-entreprises dans la mesure où il est probable qu'elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible. De plus, l'impôt différé n'est pas comptabilisé en cas de différence temporelle imposable générée par la comptabilisation initiale d'un goodwill. Les actifs et passifs d'impôt différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture. Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et s'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes, mais qui ont l'intention de régler les actifs et les passifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net ou de réaliser les actifs et de régler les passifs d'impôt simultanément.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels la différence temporelle correspondante pourra être imputée. Les actifs d'impôt différé sont examinés à chaque date de clôture et sont réduits (ou augmentés) dans la proportion où il n'est plus désormais probable (où il redevient probable) qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

3.23. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel est obtenu en déduisant du résultat opérationnel courant les autres produits et charges non courants. Les autres produits et charges non courants comprennent le cas échéant les dépréciations des goodwills et autres immobilisations acquises, les plus ou moins-values de cession de sociétés consolidées ou d'activités, les charges de restructuration, les charges liées à des litiges commerciaux, des ruptures exceptionnelles de contrats ou défaillances de partenaires.

3.24. Résultat par action

Le Groupe présente un résultat par action de base et dilué pour ses actions ordinaires. Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période ajusté du nombre d'actions propres détenues. Le résultat par action dilué est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires ajusté du nombre d'actions propres détenues en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives, qui comprennent les options sur actions et les actions gratuites attribuées aux membres du management et du personnel.

Note 4. Gestion des risques financiers

Le Groupe est exposé aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

- risque de crédit
- risque de liquidité

Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe à chacun des risques ci-dessus, ses objectifs, sa politique et ses procédures de mesure et de gestion des risques, ainsi que sa gestion du capital. Des informations quantitatives figurent à d'autres endroits dans les états financiers consolidés.

Il incombe au Conseil d'Administration de définir et superviser le cadre de la gestion des risques du Groupe.

4.1. Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients et des titres de placement.

L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients. Le profil statistique de la clientèle, incluant notamment le risque de défaillance par secteur d'activité et pays dans lequel les clients exercent leur activité est sans réelle influence sur le risque de crédit. Il n'y a pas de concentration du risque de crédit, tant au niveau des clients, qu'au niveau géographique.

Le Groupe a défini une politique de crédit au terme de laquelle la solvabilité de chaque nouveau client fait l'objet d'une analyse individuelle avant qu'il ne puisse bénéficier des conditions de paiement et de livraison pratiquées par le Groupe. Pour ce faire, le Groupe a recours à des notations externes, lorsqu'elles sont disponibles. Les clients qui ne satisfont pas aux exigences du Groupe en matière de solvabilité ne peuvent conclure des transactions avec le Groupe que dans le cas où ils règlent d'avance leurs commandes.

A chaque clôture, le Groupe détermine un niveau de dépréciation qui représente son estimation des pertes encourues relatives aux créances clients et autres débiteurs ainsi qu'aux placements. Cette dépréciation est déterminée par une analyse des risques significatifs individualisés.

Afin de limiter le risque de crédit, la société AdUX a souscrit un contrat d'assurance-crédit pour ses filiales françaises. Ce contrat d'assurance-crédit souscrit repose sur trois services : la prévention, le recouvrement, l'indemnisation.

- La prévention : l'assureur-crédit exerce une surveillance permanente et informe la société en cas de dégradation de la solvabilité de ses clients,
- Le recouvrement : en cas d'impayé, la société transmet le dossier contentieux constitué de l'ensemble des pièces justifiant la créance à la compagnie d'assurance qui intervient auprès du débiteur défaillant et se charge du recouvrement par voie amiable et judiciaire,
- L'indemnisation : la société sera indemnisée en cas d'insolvabilité de droit (procédure collective) ou insolvabilité de fait (non paiement non litigieux). La compagnie d'assurance supporte 95 % du montant hors taxe pour les principaux encours et 70% du montant hors taxe pour les clients en « non dénommé ». Le délai d'indemnisation est de 1 mois pour une insolvabilité constatée et de 6 mois maximum pour une insolvabilité de fait. Pour bénéficier de cette couverture, les filiales doivent obtenir au préalable auprès de l'assureur son accord de couverture client par client, et effectuer la déclaration d'impayé dans les 150 jours après échéance ou 30 jours en cas de procédure collective.

L'exposition maximale au risque de crédit à la date de clôture est indiquée au sein des notes suivantes :

- Note 15 Autres actifs financiers
- Note 16 Clients et autres débiteurs
- Note 17 Autres actifs courants

4.2. Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe.

Le Groupe a mis en place une gestion des besoins en flux de trésorerie visant à optimiser son retour de trésorerie sur investissements. Ceci exclut l'impact potentiel de circonstances extrêmes, comme les catastrophes naturelles, que l'on ne saurait raisonnablement prévoir.

De plus, certaines filiales du Groupe ont souscrit des contrats d'affacturage qui leur permettent d'obtenir un financement à court terme et d'être plus flexibles dans la gestion quotidienne de leurs liquidités.

Au 31 décembre 2019, les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers s'analysent comme suit (y compris les paiements d'intérêts) :

<i>en milliers d'euros</i>	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	moins de 1 an	1-5 ans	Plus de 5 ans
Prêt à taux zéro pour l'innovation	1 200	1 200	- 0	1 200	-
Emprunts	310	310		310	
Financement CIR / CICE	298	298	298	- 0	-
Contrat d'affacturage	3 108	3 108	3 108	-	-
Intérêts courus sur emprunts	0	-	-	-	-
Dettes fournisseurs et dettes sur immos	20 456	20 456	20 456	-	-
Dettes fiscales et sociales	8 566	8 566	8 566	-	-
Autres dettes	998	998	998	-	-
Découverts bancaires	0	-	-	-	-
Total	34 936	34 936	33 426	1 510	-

Les emprunts et dettes financières sont détaillés Note 20.

4.3. Catégorisation des instruments financiers

<i>en milliers d'euros</i>	CATEGORIES			31 déc.2019	
	Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	Actifs financiers évalués à la juste valeur par OCI	Actifs financiers évalués au coût amorti	Valeur au bilan	Juste valeur
Autres actifs financiers	-	2	127	129	129
Créances clients	-	-	14 245	14 245	14 245
Autres actifs courants	-	-	11 465	11 465	11 465
Actifs financiers courants	-	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents	3 172	-	-	3 172	3 172
ACTIFS FINANCIERS	3 172	2	25 837	29 011	29 011
Emprunts et dettes financières	-	-	6 168	6 168	6 168
Dettes non courantes	-	-	-	-	-
Dettes fournisseurs	-	-	20 296	20 296	20 296
Autres dettes et passifs courants	-	-	9 269	9 269	9 269
PASSIFS FINANCIERS	-	-	35 734	35 734	35 734

Hiérarchie de juste valeur

Les instruments financiers valorisés à la juste valeur après leur première comptabilisation se hiérarchisent de la manière suivante :

- Niveau 1 : Les placements à court terme sont évalués à leur juste valeur par compte de résultat en référence à des prix cotés sur des marchés actifs,
- Niveau 2 : Les instruments dérivés sont évalués en référence à des paramètres observables sur des marchés actifs,
- Niveau 3 : les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur fondée sur des techniques d'évaluation utilisant des données relatives à l'actif et au passif qui ne sont pas fondées sur des données observables de marché.

Note 5. Périmètre de consolidation

5.1. Liste des entités consolidées

Dénomination sociale	Pays	% de détention directe et indirecte au 31/12/2019	% de contrôle au 31/12/2019	Méthode de consolidation	Date de création ou d'acquisition	Date de clôture
Adysseum SARL	France	100%	100%	IG	13.05.02	31.12
Adexpert SPRL	Belgique	100%	100%	IG	06.06.14	31.12
Allopass Scandinavia AB	Suède	100%	100%	IG	30.09.09	31.12
Fotolog SAS	France	49%	49%	ME	15.05.14	31.12
AdPulse SAS	France	100%	100%	IG	02.12.14	31.12
Hi-media Regions SAS	France	49%	49%	ME	06.12.12	31.12
Quantum Publicidad S.L.	Espagne	100%	100%	IG	28.02.19	31.12
Hi-Media LLC	USA	100%	100%	IG	30.04.15	31.12
Admoove SAS	France	100%	100%	IG	02.12.11	31.12
Local Media SARL	Tunisie	100%	100%	IG	23.09.11	31.12
Quantum Belgium SPRL	Belgique	100%	100%	IG	27.12.17	31.12
Quantum Advertising Germany GmbH	Allemagne	100%	100%	IG	13.04.18	31.12
Quantum Advertising España SL	Espagne	100%	100%	IG	14.07.16	31.12
Quantum Native Solutions Italia SRL	Italie	100%	100%	IG	22.12.15	31.12
Quantum Advertising Nederland BV	Pays-Bas	51%	51%	IG	04.10.18	31.12
Quantum SAS	France	100%	100%	IG	23.04.14	31.12
Groupe Hi-media USA Inc	USA	100%	100%	IG	27.11.07	31.12
Hi-media Italia SRL	Italie	100%	100%	IG	31.08.09	31.12
Hi-media Nederland BV	Pays-Bas	100%	100%	IG	31.08.09	31.12
AdMoove Sweden AB	Suède	100%	100%	IG	04.09.06	31.12
AdUX Benelux SPRL	Belgique	100%	100%	IG	14.03.08	31.12

Note 6. Charges de personnel

La ventilation des charges de personnel entre salaires, charges sociales et indemnités de fin de carrière se présente comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc.2019	31 déc.2018
Salaires	5 538	6 386
Charges sociales	2 179	2 675
Provision pour indemnités de fin de carrières	37	41
Charges de personnel	7 754	9 102

Les effectifs moyens varient comme suit :

	2019	2018
Effectif Moyen	127	158

Note 7. Autres produits et charges non courants

Les autres produits et charges non courants s'élevèrent à 1,6 million d'euros et correspondent essentiellement:

- aux plus-values de cession de différentes participations pour +2,6 millions d'euros
- aux charges de restructuration et de réorganisation pour -0,8 million d'euros
- aux autres charges liées à des litiges et honoraires liés pour -0,2 million d'euros.

Note 8. Résultat financier

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc.2019	31 déc.2018
Produits de placement	17	-41
Intérêts sur emprunt	-52	-46
Autres éléments du résultat financier	-445	-352
Résultat financier	-480	-439

Note 9. Impôt sur le résultat

La charge d'impôt s'analyse comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc.2019	31 déc.2018
Impôts courants	- 125	- 62
Impôts différés	68	1
Impôts différés sur éléments non courants	-	-
(Charge)/Produit d'impôts	- 58	- 61
<i>Taux effectif d'impôt (%)</i>	18%	0%

L'écart entre le taux d'imposition effectif et le taux d'impôt théorique s'analyse comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc.2019	31 déc.2018
Taux d'imposition en France	33,33%	33,33%
(Charge)/Produit d'impôts théorique	77	7 124
<i>Eléments de rapprochement avec le taux effectif :</i>		
Effet changement de taux		-
Résultats imputés sur déficits reportables antérieurs préalablement non constatés	32	12
Reconnaissance / (dépréciation) d'impôts différés actifs sur déficits reportables antérieurs	-	-
Différence de taux d'imposition entre les pays	- 34	- 205
Effet des reports déficitaires de l'exercice non activés	- 614	- 1 118
Différences permanentes et autres éléments	560	- 5 849
Impôts sans base	- 78	- 26
(Charge)/Produit d'impôts réel	- 58	- 61
<i>Taux effectif d'impôt</i>	18%	0%

Les sociétés AdUX SA, AdPulse SAS, AdMoove SAS, Quantum SAS et Adysseum SARL sont intégrées fiscalement.

Note 10. Goodwill

La valeur des goodwill s'analyse comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc.2018	Var. change	Var. périmètre	Transfert	Aug.	Dim.	31 déc.2019
Goodwill	84 750	-	493	-	-	-	85 243
Impairments	-82 776	-	-	-	-	-	-82 776
Goodwill net	1 974	-	493	-	-	0	2 467

10.1. Valeur nette comptable des goodwill affectée à chaque UGT

La valeur nette comptable des goodwill affectés à chaque UGT se présente comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc.2018	Réallocation	Var. change	Var. périmètre	Aug.	Dim.	31 déc.2019
AdUX Belgium	-	-	-	-	-	-	-
Admoove	1 891	-	-	-	-	-	1 891
Quantum	83	-	-	-	-	-	83
AdMoove Sweden AB	-	-	-	-	-	-	-
Premium Audience Network S.L.	-	-	-	493	-	-	493
Goodwill	1 975	-	-	493	-	-	2 468

10.2. Evaluation de la valeur recouvrable des goodwill au 31 décembre 2019

Au 31 décembre 2019, un test de dépréciation sur l'ensemble de ces UGT a été effectué selon les mêmes modalités que les exercices précédents. Cette procédure, s'appuyant principalement sur la méthode des flux nets futurs de trésorerie actualisés, consiste en l'évaluation de la valeur recouvrable de chaque entité générant ses flux propres de trésorerie.

Les principales hypothèses utilisées pour déterminer la valeur de l'unité génératrice de trésorerie sont les suivantes :

- méthode de valorisation de l'unité génératrice de trésorerie : valeur d'utilité,
- nombre d'années sur lequel les flux de trésorerie sont estimés et projetés à l'infini : 4 ans (2020-2023 normative),
- taux de croissance à long terme : 2,5% (2,5 % en 2018),
- taux d'actualisation Europe : 11,2% (11,2 % en 2018),
- taux de croissance du chiffre d'affaires : compris entre +5% et +25% par an sur la période 2020-2023 (+5% et +51,8 % en 2018), en fonction des pays, des activités et des lancements de nouveaux produits.

Le taux d'actualisation correspond au coût moyen pondéré du capital. Il a été calculé par la société selon les normes sur la base de données sectorielles et de données de source de marché pour le beta, le taux sans risque et la prime de risque et la dette.

Le taux de croissance à long terme résulte d'une moyenne des estimations d'un échantillon représentatif des sources de marché.

Une analyse de sensibilité du calcul à la variation des paramètres-clés n'a pas fait apparaître de scénario probable dans lequel la valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie deviendrait inférieure à sa valeur comptable. Les variations des paramètres-clés utilisées dans cette analyse de sensibilité sont présentées ci-après :

	Taux d'actualisation		Taux de croissance à l'infini		Taux EBITDA	Taux de croissance CA*
	Taux utilisé	Var	Taux utilisé	Var		
Native Advertising	11,2%	+200 pts	2,5%	-150 pts	-50 pts	-10 %
Drive to Store	11,2%	+150 pts	2,5%	-150 pts	-50 pts	-5 %

Les tests de sensibilité ont été réalisés en faisant varier les hypothèses ci-dessus à la fois séparément et deux par deux et les résultats n'ont pas amené de scénario probable où la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur comptable.

Note 11. Immobilisations incorporelles

Les frais de développement activés durant la période sont inscrits dans la ligne « Logiciels et licences » et correspondent principalement :

- à la poursuite des développements de la plateforme Quantum,
- à la poursuite des développements de la plateforme Admoove,
- aux développements des nouveaux format out-stream et rich media.

La valeur brute des immobilisations incorporelles évolue comme suit :

en milliers d'euros	31 déc.2018	Var. change	Transfert	Aug.	Dim.	31 déc.2019
Logiciels et licences	10 671	18	877	184	-469	11 281
Marques	4 004	76	-	-	-0	4 079
Relation client	657	-	-	-	-	657
Immobilisations en cours	242	-	-877	828	-	193
Autres	440	-	-	-432	-2	7
Total	16 014	93	-	580	-470	16 217

Les amortissements et dépréciations cumulés des immobilisations incorporelles évoluent comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc.2018	Var. change	Transfert	Aug.	Dim.	31 déc.2019
Logiciels et licences	9 339	18	-	844	-150	10 050
Marques	3 930	76	-	-	-0	4 006
Relation client	520	-	137	-	-	657
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-	-
Autres	439	-	-	0	-434	6
Total	14 229	93	137	844	-584	14 719

Les valeurs nettes des immobilisations incorporelles évoluent comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc.2019	31 déc.2018
Logiciels et licences	1 231	1 332
Marques	74	74
Relation client	0	137
Immobilisations en cours	193	242
Autres	1	1
Total	1 498	1 786

La valeur nette comptable des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie affectée à chaque UGT se présente comme suit :

UGT	Actif	31 déc.2019	31 déc.2018
Hi Media	Marque Hi Media	74	74
	Autres	-	-
Total		74	74

Note 12. Immobilisations corporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles évolue comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc.2018	Var. change	Transfert	Aug.	Dim.	31 déc.2019
Agencements et installations	246	1	-24	16	-	238
Matériel de bureau et informatique	2 062	-2	-90	37	-11	1 996
Mobilier	500	-1	-24	28	-1	501
Total	2 808	-3	-138	80	-12	2 735

Les amortissements et dépréciations cumulés des immobilisations corporelles évoluent comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc.2018	Var. change	Transfert	Aug.	Dim.	31 déc.2019
Agencements et installations	68	1	-	39	-23	84
Matériel de bureau et informatique	1 994	-2	-90	61	-7	1 955
Mobilier	464	-1	-	20	-26	458
Total	2 526	-3	-90	120	-56	2 497

Les valeurs nettes des immobilisations corporelles évoluent comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc.2019	31 déc.2018
Agencements et installations	155	179
Matériel de bureau et informatique	41	68
Mobilier	43	36
Total	240	282

Note 13. IFRS 16 - impacts de la première application sur les comptes 2019

AdUX Groupe a décidé d'appliquer la norme IFRS 16 par la méthode rétrospective simplifiée à compter du 1er janvier 2019. Cette norme modifie le mode de comptabilisation des contrats de location par les preneurs suivant un modèle unique consistant à enregistrer au passif, l'obligation locative (somme des paiements futurs actualisés), et à l'actif, un droit d'utilisation. Le droit d'utilisation est amorti sur la durée des contrats de location (en prenant en compte les périodes optionnelles lorsqu'il est raisonnablement certain de les exercer).

Les contrats conclus par AdUX Groupe entrant dans le champ d'application de cette norme concernent :

- principalement les locations immobilières : AdUX Groupe est locataire de ses bureaux dans la plupart des villes où il opère ;
- et plus accessoirement les locations de véhicules et d'équipements informatiques.

AdUX a retenu la « méthode rétrospective simplifiée » prévue par la norme qui consiste à prendre en compte les coûts de location restants dus au 1er janvier 2019 et calculer la valeur nette des contrats de location en utilisant le taux d'emprunt marginal moyen pondéré (et non le taux d'actualisation implicite dans le contrat).

Ainsi, le Groupe a comptabilisé au 1er janvier 2019 un droit d'utilisation relatifs aux contrats de location et une dette de loyers associée de même valeur représentant la somme actualisée des loyers futurs à décaisser sur la période contractuelle exécutoire, sans retraiter les périodes comparatives.

Les taux d'actualisation appliqués à la date de transition sont basés sur le taux d'emprunt marginal du Groupe estimé par devise à partir d'éléments de marché disponibles à cette date. Le taux d'emprunt marginal moyen pondéré au 1er janvier 2019 pour l'ensemble des dettes de loyers s'élève à 8%.

Le Groupe comptabilise désormais l'ensemble de ses contrats de location au bilan, à l'exception de ceux d'une durée inférieure à douze mois ou de ceux portant sur des biens d'une valeur unitaire à neuf non significative (valeur à neuf individuelle inférieure à 5 000 euros).

Compte de résultat incluant l'impact IFRS 16

<i>en milliers d'euros</i>	31 Dec.2019	01 jan. 2019
Dépréciations et amortissements	-367	-
Charges financières	-132	-

Bilan simplifié impact IFRS 16

<i>en milliers d'euros</i>	31 Dec.2019	01 jan. 2019
Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location	1 193	1 560
Actif non-courant	1 193	1 560
Dette de location à long terme	959	1 268
Dette de location à court terme	293	293
Passif non-courant	1 252	1 560

Note 14. Impôts différés**14.1. Impôts différés actifs et passifs reconnus**

Le détail des impôts différés constatés en résultat est présenté en Note 9 ci-dessus.

Les sources d'impôts différés actifs et passifs nets reconnus au 31 décembre 2019 sont les suivantes, présentées nettes par entité fiscale :

IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS NETS		
<i>en milliers d'euros</i>	31 déc.2019	31 déc.2018
Déficits fiscaux reportables	0	0
Immobilisations incorporelles	0	0
Autres différences temporelles	715	650
Impôts différés actifs	715	650
Dépréciation	-715	-650
Impôts différés actifs nets	0	0

IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS NETS		
<i>en milliers d'euros</i>	31 déc.2019	31 déc.2018
Immobilisations incorporelles	-	-
Autres différences temporelles	-	-
Impôts différés passifs	0	0

14.2. Impôts différés actifs non reconnus

Au 31 décembre 2019, les impôts différés actifs non reconnus sont principalement constitués de déficits fiscaux sur Groupe HiMedia USA pour 19,2 millions d'euros en base qui sont utilisables pendant 20 ans à compter de leur constitution, et du groupe d'intégration fiscal dont la tête est AdUX pour 55,8 millions d'euros en base, utilisables sans limitation de durée.

Note 15. Autres actifs financiers

Au 31 décembre 2019, les autres actifs financiers se décomposent comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc.2019	31 déc.2018
Titres mis en équivalence	45	61
Autres titres	1	416
Dépôts et cautionnements	128	160
Total	173	637

Note 16. Clients et autres débiteurs

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc.2019	31 déc.2018
Clients et factures à établir	16 931	17 867
Dépréciation	-2 687	-2 588
Clients et comptes rattachés	14 245	15 278

La valeur nette comptable indiquée ci-dessus représente l'exposition estimée maximale au risque de crédit sur ce poste.

Au 31 décembre 2019, en application de la norme IAS 8 une revue des contrats d'affacturage a été effectuée. Celle-ci montre qu'il n'existe pas de contrat d'affacturage avec transfert de risques.

L'antériorité des créances commerciales à la date de clôture s'analyse comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc.2019	31 déc.2018
Non échues (*)	9 069	8 242
0-30 jours	911	339
31-120 jours	1 607	3 314
120-360 jours	1 592	2 658
+ d'un an	1 066	725
Clients et comptes rattachés	14 245	15 278

(*) Toutes les créances non échues sont d'échéance inférieure à un an.

Les dépréciations de créances commerciales ont évolué de la façon suivante au cours de l'exercice :

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc.2019	31 déc.2018
Dépréciations : Solde au 1er janvier	2 608	1 916
Dotation de la période	88	707
Perte de valeur comptabilisée	-3	0
Variation de périmètre	-6	-35
Dépréciations : Solde au 31/12	2 687	2 588

La dépréciation correspond principalement à des créances échues pour lesquelles la recouvrabilité présente un risque au 31 décembre 2019.

Note 17. Autres actifs courants

Tous les autres actifs courants sont d'échéance inférieure à un an.

Les charges constatées d'avance correspondent principalement à la quote-part de frais généraux relative à la période postérieure au 31 décembre 2019.

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc.2019	31 déc.2018
Actifs fiscaux et sociaux	8 679	9 378
Créances vis-à-vis des parties liées	976	656
Charges constatées d'avance	94	255
Fonds de garantie Factor	0	0
Autres	1 811	2 862
Autres actifs courants	11 560	13 152

Le poste Actifs fiscaux et sociaux est principalement constitué des créances de TVA et des créances de CIR et CICE.

Note 18. Trésorerie et équivalents de trésorerie

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc.2019	31 déc.2018
Parts d'OPCVM	-	-
Trésorerie disponible chez le factor	-	-
Disponibilités	3 172	1 966
Trésorerie et équiv. de trésorerie	3 172	1 966

Note 19. Capitaux propres

Pour la variation des capitaux propres consolidés du Groupe, se reporter en page 8 ci-dessus.

La valeur nominale de l'action AdUX s'élève à 1,50 €.

La gestion des capitaux propres concerne les capitaux propres tels que définis par les normes IFRS. Elle consiste essentiellement à décider du niveau de capital actuel ou futur ainsi que de la distribution de dividendes.

Les capitaux propres se décomposent en part des minoritaires et part du Groupe. La part des minoritaires est constituée de la part des actionnaires hors-groupe de Quantum Advertsing Nederland. Elle varie essentiellement en fonction des évolutions des réserves et résultats de ces filiales.

Les capitaux propres part du Groupe comprennent le capital social de AdUX SA, diminué des titres d'autocontrôle détenus, ainsi que les réserves et résultats accumulés par le Groupe.

Le Groupe a la volonté de faire participer les salariés au capital via l'attribution de stock-options et d'actions gratuites.

Note 20. Emprunts et dettes financières

<i>en milliers d'euros</i>	Non courants	Courants	Monnaie d'émission	Échéance	Taux effectif
Prêt à taux zéro pour l'innovation	1 200	-0	EUR	2021	0
Financement CIR / CICE		298	EUR	2019	Variable
Emprunts	310	0	EUR	-	0
Contrat d'affacturage		3 108	EUR	2020	0
Total	1 510	3 407			

- La société a obtenu un nouvel échéancier pour son prêt à taux zéro pour l'innovation, la dernière échéance sera en date du 30 septembre 2022. Par ailleurs, suite aux mesures mises en place liées au soutien aux entreprises du fait de la crise sanitaire du Covid, la BPI a décalé automatiquement les échéanciers de 6 mois, la dernière échéance sera donc le 31 mars 2023.
- Les emprunts non courants pour un montant de 310k€, dont 5 K€ d'intérêts courus, correspondent aux éléments suivants :
 - En date du 22 juillet 2019, Azerion a accordé un prêt de 180k€ à échéance 30 juin 2021 (taux EURIBOR 3 mois +1,5% par an)
 - En date du 04 décembre 2019, Azerion a accordé un prêt de 125k€ à échéance 30 juin 2021 (taux EURIBOR 3 mois +1,5% par an)

Au cours de l'exercice 2019, Azerion a également consenti 3 autres prêts pour un montant total de 860 k€ dont 585 k€ ont été compensés dans le cadre de l'augmentation de capital du 30 décembre 2019. Le différentiel de 275 k€ a été compensé avec une partie du complément de prix de cession des entités belge, espagnole et portugaise cédée à Azerion fin 2018.

Note 21. Provisions courantes et non courantes**21.1. Détail des provisions non courantes**

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc.2019	31 déc.2018
Provisions pour risques et charges	0	0
Indemnités de fin de carrière	480	430
Provisions non courantes	480	430

21.2. Détail des provisions courantes

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc.2019	31 déc.2018
Provisions pour risques et charges	2 052	2 052
Provisions courantes	2 052	2 052

21.3. Provisions pour risques et charges

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc.2018	Dot. Période	Reprise non utilisée	Reprise Utilisée	31 Déc.2019
Provisions pour risques et charges	2 052	-	-	-	2 052

Les provisions pour risques et charges sont essentiellement liées à des litiges commerciaux :

- Le 11 mars 2019, le Tribunal de commerce de Paris a condamné la société Quantum, dont AdUX est actionnaire à 100%, au paiement de la somme de 1,07 million d'euros à la suite d'un litige commercial. Une provision pour la totalité de ce montant a été comptabilisée dans les comptes consolidés du 31 décembre 2018 (cf. Note Evénements marquants).

Quantum a interjeté appel de ce jugement dès le 14 mars 2019.

Le litige étant né au cours des exercices précédents, une provision pour la totalité de ce montant a été comptabilisée dans les comptes consolidés du 31 décembre 2018.

- Par acte daté du 21 juin 2016, AdUX a assigné un éditeur ainsi que des régies ayant repris la commercialisation des espaces publicitaires de cet éditeur en raison de :

- la résiliation fautive du contrat de régie et de partenariat conclu avec l'éditeur ; et
- du transfert des effets de ce contrat à d'autres régies.

A cette fin, AdUX réclame notamment à ces différentes sociétés la somme de 2.4m€.

L'audience de plaidoirie a eu lieu le 12 avril 2019 et le 1er juillet 2019, le Tribunal de commerce de Paris a condamné l'éditeur pour rupture abusive de contrat au paiement de 1 M€ et a ordonné l'exécution provisoire.

AdUX a procédé à la signification du jugement.

L'éditeur a fait appel du jugement.

Une procédure de redressement judiciaire à l'égard de l'éditeur a été ouverte le 1er août 2019.

En raison de la poursuite de la procédure, AdUX a choisi de maintenir la provision comptabilisée dans les comptes au 31 décembre 2018 de 770k€ au titre des créances au titre d'une avance consentie et restants dues par cet éditeur

21.4. Avantages du personnel

Les engagements du groupe concernent principalement les entités françaises et Italiennes. L'évaluation des engagements de retraites pour les entités françaises est calculée selon la méthode des unités de crédit projetées.

Les engagements ont été calculés conformément aux dispositions de la convention collective de la Publicité pour AdUX et ses filiales

La provision relative aux engagements de retraite du Groupe évolue comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc.2019	31 déc.2018
Valeur actualisée des obligations au 1 ^{er} janvier	430	652
Coût des services rendus et coût financier	25	- 64
Pertes/(gains) actuariels comptabilisés en capitaux propres	25	- 158
Variation de périmètre		
Valeur actualisée des obligations au 31 décembre	480	430

Les hypothèses utilisées pour l'évaluation des engagements de retraite pour les entités françaises à la clôture sont les suivants:

	2019	2018	2017
Taux d'actualisation	0,80%	1,60%	1,30%
Taux d'augmentation future des salaires	2,50%	2,50%	0,00%
Age de départ à la retraite (Cadres)	67 ans	67 ans	67 ans
Age de départ à la retraite (Non Cadres)	62 ans	62 ans	62 ans
Table de survie	INSEE F 2010	INSEE F 2010	INSEE F 2010

L'évaluation des engagements est calculée selon la méthode des unités de crédit projetées.

Note 22. Autres dettes et passifs courants

Les autres dettes sont principalement d'échéance inférieure à un an.

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc.2019	31 déc.2018
Dettes fiscales et sociales	8 567	9 044
Dettes sur immobilisations	159	313
Produits constatés d'avance	454	567
Autres dettes	544	969
Autres dettes courantes	9 723	10 893

Le poste Dettes fiscales et sociales est principalement constitué des dettes de TVA et de dettes envers des organismes sociaux.

Note 23. Informations sectorielles

<i>en milliers d'euros</i>	Quantum		Admoove		Adpulse Social		Autres activités		Total	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Chiffre d'affaires	13 924	11 210	7 438	9 836	1 600	3 084	1 804	2 148	24 766	26 278
Marge brute									11 918	12 516
EBITDA	(256)	(2 384)	1 165	713	(644)	(753)	(158)	(495)	108	(2 919)

Note 24. Plan d'options de souscription d'actions et attributions d'actions gratuites**24.1. Options de souscriptions d'actions**

	Plan n°11	Plan n°12	Total
Date d'assemblée	03-mai-11	03-mai-11	
Date du Conseil d'Administration	31-janv-12	27-août-12	
Nombre total d'actions attribuées (avant regroupement)	385 000	105 000	490 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites (avant regroupement)	159 620	64 600	224 220
Dont nombre d'actions pouvant être souscrites par des mandataires sociaux exécutifs (avant regroupement)	0	49 600	49 600
Dont nombre d'actions pouvant être définitivement attribuées aux dix premiers attributaires salariés (avant regroupement)	159 620	0	159 620
Point de départ d'exercice des options	31-janv-14	27-août-14	
Date d'expiration	31-janv-22	27-août-22	
Prix de souscription (en euros) ⁽¹⁾	2,13	1,93	
Nombre d'options souscrites au 31/12/19	-	-	-

Données après regroupement d'actions et après ajustement consécutif à la distribution en nature des titres HiPay ⁽²⁾ :	Plan n°11	Plan n°12	Total
Options annulées durant la période	0	0	0
Nombre d'actions pouvant être souscrites après la clôture	25 092	10 155	35 247
Dont nombre d'actions pouvant être souscrites par des mandataires sociaux exécutifs	0	7 797	7 797
Dont nombre d'actions pouvant être souscrites par les dix premiers attributaires	25 092	0	25 092
Prix de souscription en €	13,55	12,28	

⁽¹⁾ Prix de souscription des options calculé au jour de l'attribution des options et correspondant à la moyenne pondérée des cours de bourse des 20 dernières séances (pour certains plans, un abattement de 5% a été effectué)

⁽²⁾ Dans le cadre de la distribution en nature de 80% des titres de HiPay Group en juin 2015, la société a ajusté le prix de souscription des options pour tenir compte de l'effet de cette distribution sur le cours de l'action AdUX.

La société a également ajusté le nombre d'options attribués afin de préserver les droits des attributaires
Enfin, le nombre d'options prend en compte le regroupement d'actions effectué en juillet 2015 avec une parité de 1 action nouvelle pour 15 actions anciennes.

Le nombre d'options et moyenne pondérée des prix d'exercice sont les suivants :

Information après regroupement d'actions	2019		2018	
	Options	Prix d'exercice moyen pondéré	Options	Prix d'exercice moyen pondéré
Options en circulation à l'ouverture	35 247	13,18	36 102	13,19
Options attribuées durant la période	-	-	-	-
Options exercées durant la période	-	-	-	-
Options annulées durant la période	-	-	855	13,55
Options en circulation à la clôture	35 247	13,18	35 247	13,18
Options pouvant être exercées à la clôture	35 247	13,18	35 247	13,18

24.2. Attributions d'actions gratuites

	Plan n°28	Plan n°29a	Plan n°29b	Plan n°30	Total
Date d'assemblée	06-mai-14	04-mai-17	04-mai-17	04-mai-17	
Date du Conseil d'Administration	07-sept-15	04-mai-17	04-mai-17	12-déc-17	
Nombre total d'actions attribuées	66 000	29 300	17 500	39 000	151 800
Dont nombre d'actions pouvant être définitivement attribuées à des mandataires sociaux exécutifs					-
Dont nombre d'actions pouvant être définitivement attribuées aux dix premiers attributaires salariés	39 600	29 300	17 500	39 000	125 400
Nombre d'actions annulées	26 400	-	-	-	26 400
Nombre d'actions définitivement attribuées au 31 décembre 2019	39 600	29 300	17 500	39 000	125 400
Nombre d'actions pouvant être définitivement attribuées	-	-	-	-	-
Fin de la période d'acquisition	07-sept-18	04-mai-18	04-févr-19	12-déc-18	
Fin de la période de conservation	07-sept-19	04-mai-19	04-mai-19	12-déc-19	
Cours de l'action à la date du Conseil d'Administration	7,65	9,77	9,77	4,53	
Décote d'incessibilité	oui	oui	oui	oui	
Juste valeur de l'action gratuite	6,51	9,02	8,49	4,18	

Note 25. Engagements hors-bilan**25.1. Engagements reçus**

AdUX ne bénéficie d'aucun engagement applicable au 31 décembre 2019.

25.2. Engagements donnés

AdUX SA a signé le 20 juillet 2018, un nouveau bail concernant les locaux situés 101-109 rue Jean Jaurès à Levallois-Perret hébergeant les activités françaises du Groupe pour une durée de 6 ans minimum.

25.3. Litiges

- ✓ Des litiges prud'homaux sont nés avec des ex-salariés contestant la légitimité de leurs licenciements. La société a enregistré les provisions qu'elle a jugées nécessaires en fonction de son appréciation du juste fondement des actions des demandeurs.
- ✓ De la même manière, concernant les litiges commerciaux, la société a enregistré les provisions qu'elle a jugées nécessaires en fonction de son appréciation du risque associé à chacun de ces litiges (Cf Note 1 et Note 21).

Note 26. Transactions entre parties liées**26.1. Rémunérations versées aux membres des organes de direction au cours de l'exercice****26.1.1. Mandataires sociaux exécutifs**

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc.2019	31 déc.2018
Avantages du personnel à court terme (y compris avantages en nature)	240	232
Avantages du personnel à court terme (y compris avantages en nature) perçus au titre de au titre de l'exercice précédent	-	50
Rémunération exceptionnelle		-
Avantages postérieurs à l'emploi		-
Autres avantages à long terme		-
Indemnités de fin de contrat de travail		-
Paiements fondés sur des actions		-
Total	240	282

26.1.2. Mandataires sociaux non-exécutifs

La rémunération des mandataires sociaux non exécutifs est uniquement composée des jetons de présence pour un montant de 62k€.

26.2. Transactions avec les filiales

AdUX SA facture à ses filiales des frais d'advertising, des frais de holding (management fees) ainsi que des frais de marque et des refacturations de personnel qui sont éliminés dans les comptes consolidés. AdUX SA facture et est facturée par les sociétés mises en équivalence de flux liés à l'activité.

26.3. Autres parties liées

Au cours de l'exercice 2019, aucune opération significative, autre que celles mentionnées dans la Note 1 « Evénements marquants » et la note 20 « Emprunts et Dettes financières » n'a été réalisée avec :

- des actionnaires détenant un droit de vote significatif dans le capital d'AdUX SA,
- des membres des organes de direction, y compris les administrateurs,
- des entités sur lesquelles un des principaux dirigeants ou actionnaires exercent le contrôle, une influence notable ou détiennent un droit de vote significatif.

Note 27. Honoraires des commissaires aux comptes

	PWC		Fiderec		Autres CAC		Total	
	Montant (HT)		Montant (HT)		Montant (HT)		Montant (HT)	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
<i>en milliers d'euros</i>								
Commissariat aux comptes, examen des comptes individuels et consolidés								
- AdUX S.A.	87	74	51	45	-	-	138	119
- Filiales intégrées globalement	25	25	27	35	20	22	72	82
Services autres que la certification des comptes" ET "Commissariat aux comptes, examen des comptes individuels et consolidés"								
- AdUX S.A.	11,5	-	2,5	-	-	-	14	-
- Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	123,5	99	81	80	20	22	224	201

Les services autres que la certification des comptes et Commissariat aux comptes, examen des comptes individuels et consolidés correspond intégralement aux honoraires relatifs à l'augmentation de capital de décembre 2019.